

Un budget de 1,3 milliard d'euros volontariste et solidaire

Malgré un contexte économique incertain, les élus de l'assemblée départementale ont voté un budget volontariste, qui marque l'engagement du Département auprès des personnes les plus vulnérables. Ce budget s'inscrit dans la dynamique d'un projet de mandature qui érige en priorité l'égalité des chances, les solidarités et les transitions. Il traduit aussi l'engagement du Département pour un développement équilibré de tout son territoire.

Le budget primitif s'établit à 1,31 milliard d'euros. Il se compose du budget principal de plus de 1,29 milliard d'euros et du budget annexe biodiversité et paysages de 26,7 millions d'euros. Il se caractérise notamment par 668,7 millions d'euros consacrés à l'action sociale (+5,4% par rapport à 2022), dont 194,5 millions d'euros pour la protection de l'enfance. Ce budget intègre notamment la revalorisation des assistantes et assistants familiaux décidée en 2022. Les dépenses de fonctionnement hors secteur social et hors péréquation, représentent 345,8 millions d'euros dont 183,5 millions d'euros de dépenses de personnel. Les dépenses liées aux collèges connaissent une forte progression et s'élèvent à 36,6 millions d'euros hors investissement, notamment en raison des dépenses d'énergie. La participation versée au service départemental d'incendie et de secours s'établit à 32,8 millions d'euros (+1 million d'euros).

Les politiques volontaristes ne sont pas en reste avec, par exemple, 9,8 millions d'euros pour les secteurs de la culture et du sport ou encore 5 millions d'euros en faveur de l'agriculture.

En 2023, sont prévus des investissements à hauteur de 211 millions d'euros dont 48,1 millions d'euros pour les infrastructures et les mobilités et 48,1 millions pour les collèges. Les investissements en matière d'agriculture et d'environnement sont prévus à hauteur de 23,3 millions d'euros. Ceux en faveur du logement atteignent un niveau inégalé (20,9 millions d'euros), notamment pour la construction de logements sociaux. Les investissements pour l'aménagement du territoire s'élèvent à 11,5 millions d'euros.

Ce budget est rendu possible par une situation financière saine et un effort conséquent de désendettement. La dette a baissé de 120 millions d'euros entre 2015 et 2022.

Ce budget s'inscrit toutefois dans un contexte incertain avec une perspective de quasi-stagnation du PIB en 2023 par rapport à 2022, et une inflation qui devrait être encore soutenue. De quoi impacter le Département puisque dorénavant une part majoritaire de ses recettes sont directement liées à la conjoncture économique. Il en est ainsi de la TVA et des droits de mutation, qui représenteront près de 590 millions d'euros, soit 53% des recettes de fonctionnement du Département en 2023. Le Département doit également faire face à la hausse très importante des coûts de l'énergie : le surcoût pour 2023 est estimé à 14 millions d'euros.

 Direction des finances,
02 99 02 3111.



Question à

Frédéric Martin,
conseiller départemental délégué aux finances, à la commande publique, au patrimoine, à l'ingénierie publique, au conseil en architecture et à l'innovation

En quoi le budget 2023 reflète-t-il les engagements du Département ?

Le budget que nous avons voté le 10 février dernier marque l'engagement du Département en faveur des solidarités. Plus de 668 millions d'euros sont consacrés au volet social.

Le budget de la protection de l'enfance s'établit à 194,5 millions d'euros, soit une hausse de 20 millions d'euros par rapport à 2022.

Sans oublier notre intervention en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Nous ne laisserons personne de côté. Nous avons provisionné une réserve de 5 millions d'euros pour les Ehpad en difficulté. Le logement est également un axe fort de notre intervention. Le Département consacrera un budget important au soutien à la construction de logements sociaux.

Il apportera aussi son aide au parc privé dans le cadre de rénovations parce que les coûts énergétiques que subissent les Bretiliennes et Bretiliens ne peuvent nous laisser indifférents. Malgré la conjoncture et le coût de la construction, nous investirons de façon importante, notamment pour les collèges et les mobilités. Nous continuerons d'accompagner les territoires via les contrats de solidarité territoriale dont les premières signatures interviendront avant l'été et le fonds de solidarité territorial pour les communes de moins de 2000 habitants.

Un nouvel appel à projets sera également lancé pour la revitalisation des centres-bourgs. Les communes pourront venir présenter leurs projets en matière d'habitat, de commerce, de tiers lieux...

**CHIFFRE
CLÉ** 
306

306 : c'est le nombre d'idées déposées du 1^{er} décembre au 15 février dernier dans le cadre du premier budget participatif départemental (2 millions d'euros). Ces idées relèvent en majorité des thématiques suivantes : solidarités, environnement, sport, économie sociale et solidaire... Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire -130 dans le pays de Rennes, 60 dans le pays de Redon-Vallons, 45 dans le pays de Saint-Malo, 26 dans le pays de Fougères, 18 dans le pays de Brocéliande et 27 dans le pays de Vitré. Elles ont été déposées par des citoyens (35%), des collectifs de citoyens (7%) et des associations (58%). Place dorénavant à l'analyse technique, juridique et financière par les services du Département jusqu'au 31 mai prochain. Celles qui seront jugées recevables seront soumises au vote des Bretiliennes et Bretiliens de 16 ans et plus. Chacun pourra voter pour ses 3 projets préférés durant tout le mois de juin sur la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr

AGENDA DU PRÉSIDENT



➤ Jeudi 9 mars

- Passation de commandement au Centre d'incendie et de secours de Rennes Centre
- Bureau du Sdis

➤ Vendredi 10 mars

- Intervention au Congrès de la Fédération française des usagers de la bicyclette à Rennes
- Déjeuner de travail avec le préfet d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne

➤ Samedi 11 mars

- Inauguration de la 39^e édition des Tablées du Rheu

➤ Mardi 14 mars

- Conseil départemental de prévention de la délinquance

➤ Mercredi 15 mars

- Bureau de l'Assemblée des Départements de France et réunion des présidents des Départements de Gauche à Paris

➤ Jeudi 16 mars

- Rencontre avec Claire Hédon, Défenseure des droits
- Signature du Contrat métropolitain de relance et de transition écologique de Rennes Métropole

➤ Samedi 18 mars

- Réunion des maires et des présidents d'EPCI au Conseil départemental

➤ Jeudi 23 mars

- Comité de pilotage du Schéma directeur d'agglomération et de la gestion du trafic des roades rennaises

➤ Vendredi 24 mars

- Passation de commandement au Centre d'incendie et de secours d'Irodouër

➤ Samedi 25 mars

- Ouverture de l'assemblée générale de l'Institut de hautes études de Défense nationale
- Passation de commandement au Centre d'incendie et de secours de Bazouges-la-Pérouse

➤ Lundi 27 mars

- Commission permanente du Conseil départemental
- Inauguration des travaux du collège de La Roche-aux-Fées à Retiers

➤ Mardi 28 mars

- Conférence breillienne de l'eau aux Archives départementales

➤ Mercredi 29 mars

- Signature de la convention de financement avec Néotoa à Domloup
- Déjeuner de travail avec le maire de Saint-Malo

➤ Samedi 1^{er} avril

- Assemblée générale de l'ONM d'Ille-et-Vilaine

➤ Dimanche 2 avril

- Congrès régional des anciens sapeurs-pompiers du grand-ouest à Bréal-sous-Monfort

➤ Lundi 3 avril

- Conseil d'administration de Terre & Toit
- Pose de la 1^{re} pierre du Centre d'incendie et de secours de Retiers

➤ Mardi 4 avril

- Inauguration de Mobil'Insertion d'ALS 35 à Betton
- Inauguration des travaux du collège Françoise Dolto à Pacé

Concrétisation de plusieurs grands projets en 2023

2023 sera une année où des projets phares, menés par le Département, verront le jour. On peut notamment en citer cinq parmi les plus attendus. La plateforme logistique du Hil, service mutualisé entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 35) à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, sera mise en service. Elle représente un investissement de 20,6 millions d'euros, financés à hauteur de 17,65 millions d'euros par le Département et de 2,95 millions d'euros par l'État. Outre la maintenance de près de 1600 véhicules du Sdis et du Département et des petits matériels, la mutualisation concerne le suivi et l'entretien des vêtements de travail et des équipements de protection.

À la rentrée 2023, ouvrira le nouveau collège de Melesse, premier bâtiment « à énergie positive » du Département. Le coût total de l'opération s'élève à 16,5 millions d'euros, financée à hauteur de 13,9 millions d'euros par le Département et 2,6 millions d'euros par l'État.

L'Espace social commun de Maurepas ouvrira lui aussi ses portes en septembre 2023.

Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Département, l'ESC Simone Iff sera la porte d'entrée donnant accès à un large panel de services en matière d'action sociale, d'insertion,

d'aide à l'emploi, d'accompagnement dans les démarches administratives. Les habitants pourront également participer à des activités associatives et à des projets collectifs. Le Département contribue à hauteur de 7,8 millions d'euros.

Une piste cyclable de 800 m reliant Saint-Sauveur-des-Landes au futur Pôle d'échanges multimodal de Romagné sera également mise en service cette année. Financé par le Département pour un coût total de 2,92 millions d'euros, ce projet, bénéficie du soutien de l'Europe à hauteur de 500 000 €, via le Fonds européen de développement régional et du soutien de l'État à hauteur d'environ 300 000 € dans le cadre de l'appel à projet Fonds mobilité active.

Le Département et Rennes Métropole aménagent une piste cyclable express de 4 km entre La Mézière et La Chapelle-des-Fougeretz, le long de la route du meuble RD 637. Les travaux ont commencé le 20 juin 2022 et devraient s'achever au 2^e semestre 2023. Cette piste à « haut niveau de service » représente un budget de 6,9 millions d'euros, financé à 77 % par le Département qui bénéficie pour ce projet d'un soutien de l'État de plus de 565 000 €.

Travaux ou manifestation sur une route départementale : il faut une autorisation

Toutes les actions sur l'espace routier départemental doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Département. Sont notamment concernés :

- les travaux avec emprise au sol en limite du domaine public routier départemental : création de portail, pose d'une clôture, d'un mur, de grillage, plantations, création d'une tranchée, aménagement d'accès à une propriété, y compris pour les agriculteurs en bordure de parcelle (autorisation d'entreprendre des travaux) ;
- les travaux sur les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de communications électroniques, branchement, passage inférieur ou supérieur, arrêt de bus... pour les entreprises (accord de voirie ou permission de voirie) ;
- les travaux d'assainissement de sa propriété. Sous réserve de faisabilité, les eaux usées traitées peuvent être renvoyées vers le fossé d'une route départementale (permission de voirie autorisation de rejet) ;
- toute occupation du domaine public routier, sans emprise au sol, mais qui empiète sur la route ou dépendances, telle que l'installation

d'un échafaudage, la pose d'une grue, le dépôt de matériaux, le stationnement d'un véhicule de déménagement... (permis de stationnement) ;

- l'organisation d'un événement ou d'une manifestation nécessitant l'occupation de la voie. Il est nécessaire de solliciter un arrêté de circulation qui pourra entraîner une fermeture totale ou partielle de la voie ou bien une déviation voire des prescriptions particulières (limitation de vitesse, par exemple).

Il est possible de faire sa demande sur le site du Département. Les critères et les délais de dépôt définis en fonction de la nature de l'occupation du domaine public sont consultables sur ce site. Il suffit ensuite de remplir le dossier correspondant à sa demande le dossier est à adresser au service construction de l'agence départementale du secteur géographique de l'occupation du domaine public.




Une expérimentation pour accompagner les allocataires du RSA

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine est l'un des dix-neuf Départements retenus par le ministère du Travail, pour expérimenter « l'accompagnement rénové des allocataires du RSA ». Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre du chantier de France Travail confié au haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy qui porte la mission de concertation et de préfiguration du futur guichet unique de l'emploi en France. France Travail vise à offrir un moyen de mobilisation supplémentaire pour les allocataires du RSA en incluant tout ce qui contribue à lutter contre l'isolement des personnes et à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il ne s'agit pas d'imposer comme contrepartie au versement du RSA l'obligation d'une activité de 15 à 20 heures hebdomadaire pour les allocataires.

L'expérimentation débute courant mars pour une durée d'un an avant une éventuelle généralisation. En Ille-et-Vilaine, le dispositif sera déployé sur le territoire des pays de

Redon et des Vallons de Vilaine. Le Département voit dans France Travail une opportunité de proposer un accompagnement social et professionnel individualisé et de qualité avec des moyens humains supplémentaires. C'est aussi une façon de mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques dans un même effort commun. Le Département qui a consacré 112 millions d'euros au RSA l'an dernier, considère ce projet comme une opportunité de pouvoir mettre en avant les solutions qu'il défend en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions. Il restera attentif aux modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.

 Direction lutte contre les exclusions,
02 99 02 37 29.



Caroline Roger-Moigneu,
vice-présidente déléguée à
l'insertion, à la lutte contre la
pauvreté et aux gens du voyage

Une feuille de routes pour l'eau Exemplarité et soutien des collectivités

En Ille-et-Vilaine, 97 % des masses d'eau sont en mauvais état. La quantité d'eau disponible en été tend à diminuer en raison du dérèglement climatique. Parallèlement, selon le syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine, les besoins annuels en eau pourraient passer de 60 à 80 millions de m³. Les milieux naturels du territoire ne permettent pas de faire face à une telle progression. La Conférence breillienne de l'eau, à l'initiative du préfet et du président du Département, se déroulera le 28 mars. L'objectif est que chaque acteur – collectivités, acteurs économiques, aménageurs... – décrive dans une feuille de route les actions qu'il s'engage à mener. Le but est d'atteindre 33 % de masses d'eau en bon état dès 2027, conformément au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027. Les feuilles de route des têtes de réseau des acteurs économiques – Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Association bretonne des entreprises agroalimentaires, Coop de France Ouest – sont les premières attendues avec celles du Département, de l'État et des 18 EPCI breilliens.

La feuille de route du Département s'articule autour de quatre leviers d'intervention. Le Département se doit d'être exemplaire sur le réseau routier et les voies vertes. Il est déjà engagé dans la prise en compte des continuités écologiques. Le programme Mobilités 2025 a prévu une enveloppe de 2 millions d'euros pour améliorer la transparence écologique des ouvrages hydrauliques sous les routes départementales. Les pratiques d'entretien sur les dépendances vertes routières vont évoluer afin de favoriser

l'infiltration des eaux et les reconnections avec des zones humides. Le Département entend également être exemplaire dans les bâtiments départementaux. Il va travailler sur la sobriété des usages de l'eau potable, la substitution dès que possible par l'eau de pluie récupérée, la désimperméabilisation des sols. Un travail sera mené pour structurer les acteurs de l'eau, notamment les syndicats du nord de l'Ille-et-Vilaine afin de gagner en efficacité. Le Département apporte un soutien opérationnel aux acteurs. Les questions foncières sont souvent un frein pour la mise en œuvre de travaux de restauration des milieux aquatiques. Le Département apporte un appui aux territoires dans ce domaine. Il poursuivra aussi l'assistance technique en assainissement collectif auprès des communes rurales. Il s'impliquera dans les travaux régionaux de restauration des zones humides dans des zones pilotes. Enfin, le Département agit auprès de ses partenaires – Neotoa, Terre & Toit, Sdis – pour la prise en compte des enjeux de l'eau. Il développe des critères de conditionnalité ou de bonification pour les projets des collectivités qu'il finance. C'est notamment le cas pour la nouvelle génération de contrats de solidarité territoriale. Un bilan des actions de la feuille de route sera publié chaque année.

 Direction éco-développement,
02 99 02 36 00.



Yann Soulabaille,
vice-président délégué à la biodiversité,
aux espaces naturels sensibles et à l'eau

➤ Mercredi 5 avril

– 50^e anniversaire de l'association
Le Goéland à Saint-Malo

➤ Jeudi 6 avril

– Bureau du Sdis

➤ Mardi 11 avril

– Point presse de la session
départementale du mois d'avril

➤ Mercredi 12 avril

– Inauguration de l'accueil rénové
de la mairie du Rheu

➤ Jeudi 13 et vendredi 14 avril

– Session départementale
– Cérémonie de remise des médailles
d'honneur citoyennes

➤ Samedi 15 avril

– Inauguration d'un équipement
sportif à Saint-Thual

BRÈVES

KiCapte pour améliorer la couverture mobile

L'application KiCapte permet à chacun de mesurer la qualité de sa connexion mobile quel que soit l'endroit où il se trouve. Lancée par le Département en 2018, cette application gratuite est un outil précieux pour la collectivité et les opérateurs. Les 253000 tests déjà effectués par plus de 43000 contributeurs ont permis de disposer d'informations précises sur la couverture mobile en Ille-et-Vilaine. L'objectif est d'identifier avec finesse les zones fragiles. Le Département en partenariat avec l'État encourage les quatre opérateurs de téléphonie mobile à investir dans les infrastructures pour couvrir les zones mal desservies par les réseaux mobiles ou pour améliorer la qualité de la couverture mobile. Voir le baromètre de la couverture mobile en Ille-et-Vilaine sur ille-et-vilaine.fr/kicapte

Cinq entreprises lauréates des Oscars d'Ille-et-Vilaine

Le 1^{er} février dernier, à Pacé, cinq entreprises breilliennes ont été primées lors de la 37^e édition des Oscars d'Ille-et-Vilaine dont le Département est partenaire. Olga (ex Triballat), à Noyal-sur-Vilaine a été récompensée pour son engagement sociétal. Cette entreprise agroalimentaire innovante a toujours été précurseur en matière de transitions. L'Oscar de la croissance a été remis à Unseenlabs. L'entreprise rennaise est leader mondial de la détection des signaux radiofréquence depuis l'espace dédiée à la surveillance marine. Panpharma à Luitré, spécialiste européen des médicaments essentiels injectables, a été primée au titre de l'innovation technologique. Rahuel Bois à Combourg s'est distinguée dans la catégorie des entreprises pérennes. Cette scierie existe depuis 1921. Suite à un vote en direct du public, le prix de l'Académie des Oscars est revenu à Globe for you. Ce laboratoire basé à Saint-Lunaire explore des nouvelles technologies de mobilités douces : hydravion propulsé par le vent, remorque de vélo pliable...

Portraits des lauréats sur :
ille-et-vilaine.fr/oscars2023

OPINIONS

Les groupes politiques du Conseil départemental s'expriment



Majorité départementale : Groupe de gauche, socialiste et citoyen

L'Ille-et-Vilaine expérimente, avec ses valeurs, le dispositif France Travail

Les Départements jouent un rôle central en matière d'insertion, notamment en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est pour cette raison que nous nous sommes portés volontaire pour faire partie de l'expérimentation France Travail.

Des conditions, nous en avons aussi posé pour nous y engager :

- Conserver la main sur le prédiagnostic et l'orientation des allocataires.
- Avoir une vision élargie du contenu des 15/20 h à contractualiser : activité professionnelle mais

aussi démarche d'accès à la santé, logement, développement de la confiance en soi, compétences.

En tant que Département de gauche, notre implication est essentielle pour engager le dialogue avec l'État autour de cette mesure et de ses objectifs et pour peser dans le débat politique national. Rester en marge de cette expérimentation laisserait le champ libre à une réforme du RSA défavorable aux plus précaires. Notre volonté est bien d'aider les personnes à sortir de la précarité en les réinsérant dans la vie active. Une expérimentation qui ne serait testée que sur des départements dont la majorité politique met d'abord en avant la stigmatisation et la sanction serait sans intérêt, car manquant de l'indispensable pluralité de points de vue.

Cette expérimentation débutera au mois de mars 2023 sur les territoires de Redon Agglomération et Vallon de Haute Bretagne. Elle concernera 1333 bénéficiaires du RSA à ce jour.

Contact : Groupe de gauche, socialiste et citoyen, 02 99 02 20 64, groupedegauche.sc@ille-et-vilaine.fr

Les 19 membres du groupe de Gauche Socialiste et Citoyen :

Armelle Billard, Cécile Bouton, Jean-Luc Chenut, Ludovic Coulombel, Anne-Françoise Courteille, Isabelle Courtigné, Sébastien Guéret, Marc Hervé, Jean-Michel Le Guennec, Schirel Lemonne, Stéphane Lenfant, Anne Mainguet-Grall, Frédéric Martin, Gaëlle Mestries, Michèle Motel, Roger Morazin, Emmanuelle Rousset, Laurence Roux, Benoît Sohier.

Majorité départementale : Groupe écologiste, fédéraliste et citoyen

Contrats départementaux de solidarité territoriale

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale, cette nouvelle génération de contrats fait perdurer l'esprit initial de solidarité territoriale en finançant des projets à portée intercommunale avec une ambition politique renouvelée.

Jusqu'en 2028, ce sont plus de 80 millions d'euros qui seront injectés, avec un rapport de 1 à 6 entre les territoires les plus favorisés et ceux qui le sont moins. Face à l'urgence écologique et sociale c'est une nouvelle approche de l'accompagnement des projets locaux qui a été coconstruite avec les élu-e-s lors de forums territoriaux. Les projets alliant transition écologique et priorités sociales pourront être davantage soutenus, notamment avec un système de bonification. Conscient des enjeux

autour de certaines thématiques, le Département laisse la possibilité d'un cumul d'aides. Pour engager la programmation de ces nouveaux contrats, des comités de pilotage se réuniront jusqu'à la fin du semestre à l'échelon intercommunal pour aboutir à leur signature à partir de la rentrée prochaine. À travers ces contrats, le Département souhaite permettre aux collectivités de voir aboutir leurs projets d'investissement tout en étant un moteur de la transformation écologique du territoire.

Les 8 conseillers départementaux du groupe Écologiste, fédéraliste et citoyen : Olwen Dénès, Marion Le Frène (co-président-e-s du groupe), Jean-Paul Guidoni, Denez Marchand, Nicolas Perrin, Sylvie Quilan, Caroline Roger-Moigneu, Yann Soulabaille.

Contact : groupe.ecf@ille-et-vilaine.fr

Majorité départementale : Territoires unis et solidaires

Régime de printemps

Alléger le millefeuille administratif pour donner un nouveau goût à la décentralisation est une recette ancienne que chaque Président de la République entend revisiter à sa sauce.

Trop de crème paralyse l'action publique et nos concitoyens, qui peinent à identifier le rôle de chaque collectivité et l'utilité de leurs élus dans les nombreuses couches du gâteau, sont pour la réduction de leur nombre. Mutualiser certaines collectivités et leurs élus, pourquoi pas, mais la proximité est essentielle pour nos citoyens et nos territoires dont la diversité doit être prise en compte.

Vos élus : Béatrice Duguépéroux-Honoré, Christophe Martins, Franck Pichot.

Contact : 02 99 02 35 85, territoiresunisetsolidaires@ille-et-vilaine.fr

UCD - Union du centre et de la droite

22 propositions pour l'Ille-et-Vilaine

S'opposer pour s'opposer ne fait pas partie de l'état d'esprit des 22 élus du groupe d'Union du Centre et de la Droite au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Pour exercer le mandat de conseiller départemental dans l'intérêt de tous les Bretiliens, nous avons formulé 22 propositions dans le cadre du vote du budget.

• Participer de façon constructive et pragmatique pour l'Ille-et-Vilaine

Le vote du budget primitif 2023 est un enjeu important pour le Département. Il nous paraît impensable que les représentants issus de 11 cantons bretiliens ne puissent pas prendre part à cet exercice. Si nous n'avons pas été associés au projet de mandature par la majorité de gauche, nous avons fait le choix d'être force de proposition pour le vote du

budget. Sans nous opposer frontalement à la direction que propose l'exécutif départemental, nous avons proposé des solutions concrètes à des problèmes que rencontrent notre territoire et nos concitoyens.

Au contact des élus locaux, des responsables associatifs et des acteurs socio-économiques en Ille-et-Vilaine, nous avons élaboré nos 22 propositions en lien avec le terrain. Du concret et du pragmatisme, c'est ce dont l'Ille-et-Vilaine a besoin et c'est en ce sens que nous travaillons quotidiennement.

• Nos propositions sur tous les sujets du quotidien

Pour ce budget primitif 2023, nous avons souhaité couvrir les sujets relatifs aux solidarités humaines et territoriales, avec des propositions qui émanent de tous les élus du groupe d'Union du Centre et de la Droite. Protection de l'enfance, entretien des routes, collège, mobilité, handicap, grand âge... Avec comme ligne directrice de venir enrichir le projet fait par la gauche. Respectueux du fait majoritaire,

notre objectif a toujours été de faire entendre notre voix et non la recherche de conflit politique stérile.

• Notre volonté : agir pour nos concitoyens et nos territoires

1 seule proposition a été acceptée sans modification. 7 ont été adoptées, avec des amendements qui viennent en altérer l'efficacité. Malgré ces changements, nos idées ont été entendues et leur mise en place, même minorée, peut amener des belles perspectives dans les prochaines années ; nous avons donc accepté certaines modifications. Enfin, 14 propositions ont été rejetées, alors qu'elles apportaient des réponses concrètes aux problèmes quotidiens que rencontrent les Bretiliennes et les Bretiliens. Malgré tout, nous continuerons d'agir avec détermination pour défendre nos territoires et nos concitoyens et de rester vigilants, constructifs et pragmatiques dans l'exercice de notre mandat.

Les 22 conseillers départementaux du groupe Union du Centre et de la Droite

Jeanne Féret et Pierre Breteau (Betton), Agnès Toutant et Jean-Luc Bourgeois (Dol-de-Bretagne), Leslie Saliot et Bernard Delaunay (Fougères 1), Isabelle Biard et Louis Pautrel (Fougères 2), Marie-Christine Morice et Christian Sorieux (La Guerche-de-Bretagne), Laurence Mercier et Jonathan Houillot (Janzé), Charlotte Faillé et Jean-François Bohanne (Montauban-de-Bretagne), Florence Abadie et Marcel Le Moal (Saint-Malo 1), Céline Roche et Arnaud Salmon (Saint-Malo 2), Aline Guiblin et Aymar de Gouvion Saint Cyr (Val Couesnon), Élisabeth Brun et Paul Lapause (Vitré).

Contact : 02 99 02 35 17

Directeur de la publication : Jean-Luc Chenut. **Responsable service information :** Anne-Laure Hamonou. **Rédactrice en chef :** Corinne Duval, direction de la communication du Département, 1, avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes CEDEX (02 99 02 35 32). **Credits photos :** Thomas Crabot, Franck Hamon, J.-P. Noble/CD35. **Tirage :** 8800 exemplaires. **Maquette :** Studio graphique du Département. **Mise en page et impression :** Imprimerie du Département. Imprimé sur du Balance pure 100 % recyclé, label La Fleur. **Dépôt légal :** février 2023. N° ISSN : 1778-0500.